

Article 1 : Le vide-greniers est organisé par l'association Ensemble pour L'Animation Noyantaise (ELAN). Il est **destiné aux particuliers, non professionnels**. Il se tiendra en partie sur Boulevard du Lieutenant Gérard Ledroit, rue Constant Gérard et Rue du Bel Horizon, **l'ouverture au public se fera de 8h00 à 18h00**.

Article 2 : **Les objets mis en vente à cette occasion sont obligatoirement des objets personnels usagers (Code du commerce : article L310-2)**. En cas de contrôle, votre responsabilité sera engagée. Nous vous rappelons par ailleurs que sont interdits à la vente : les animaux, les cassettes, dvd, revue, livre, objet... à caractère pornographique, il en va de même pour toute publication incitant à la haine raciale, les armes à feu, armes blanches (sauf celles de collection et reconnues comme telles), munitions, pistolets à plombs ou à billes, tout engin explosif ou gaz de défense, les copies d'œuvres (musicales, cinématographiques, littéraires...), copie de jeux ou de logiciels, les objets contrefaits. Toute dérogation constatée après contrôle entraînera l'exclusion de la manifestation.

Article 3 : **L'accueil des exposants s'effectuera de 7h00 à 8h00** par la rue du 8 mai 1945 puis le Boulevard Gérard Ledroit. Dès son arrivée, le participant devra justifier de son identité (**Pièce d'identité obligatoire**), fournir l'attestation dûment renseignée avec une photocopie de sa pièce d'identité et régler son emplacement : 1€50 le mètre linéaire (les 3 premiers mètres gratuits pour les habitants de Noyant la Gravoyère).

Article 4 : **Le placier est responsable de l'attribution des places et le gère : sa décision est sans appel**. Aucun exposant ne s'installe, choisit ou s'approprie une place avant d'y être invité par le (les) placier(s). Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée et prioritairement aux personnes ayant réservé, le tout selon des critères d'accessibilité. Les réservations non occupées après 8h00 seront attribuées aux exposants qui n'ont pas réservé et ce par ordre d'arrivée.

Article 5 : **L'exposant s'installera dans les emplacements qui lui seront définis en ne débordant pas des marquages-repères**. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Le vide-greniers s'effectuant de 8h00 à 18h00 **il est demandé de ne pas remballer avant l'heure de fin, sauf autorisation de l'organisateur**.

Article 6 : **Aucun véhicule ne pourra être laissé sur le site des emplacements, sauf si l'organisateur l'y autorise**. Les véhicules seront parqués dans les lieux autorisés (parking de la salle de sport, champ de l'école...), sans provoquer de gênes à la circulation ou aux habitations. Le débarquement et l'embarquement des objets dans les véhicules se fera dans les plus brefs délais.

Article 7 : **Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire**. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations y compris par cas fortuit ou force majeure. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs.

Article 8 : En cas de force majeure et sans préavis, l'organisateur et/ou la municipalité peut, s'il le juge, annuler la manifestation : tous les exposants devront se plier à cette décision, les sommes versées seront remboursées. **Si des pluies soutenues sont annoncées par Météo France le vide-greniers sera annulé**.

Article 9 : **La place octroyée sera rendue nettoyée, sans dépôt de marchandises invendues**.

Article 10 : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. Les organisateurs se réservent le droit de compléter ou de modifier les dispositions du présent règlement si cela se révèle nécessaire. Les éléments non prévus au règlement seront examinés au cas par cas.

IMPORTANT

La réservation est fortement conseillée pour participer à ce vide-greniers car les places sont limitées.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour réserver : **site web www.noyantlagravoyere.fr ou au Foyer des Jeunes 19 rue Constant Gérard 49520 Noyant la Gravoyère**


Horaires d'ouverture : mercredi et samedi 14h00 à 19h00 **ou par téléphone au 06 16 38 19 93 ou 06 28 19 47 33**.

En cas de désistement, merci de prévenir l'organisateur au moins 48 heures avant le vide-greniers.

Le vide-greniers est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles. La journée doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité.

Merci pour votre participation et bon vide-greniers à tous !

..... BULLETIN A REMPLIR, DECOUPER ET REMETTRE A L'ORGANISATEUR

	<h2 style="margin: 0;">ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS</h2> <p style="margin: 0;">« Fête com' chez vous ! » du 16 juin 2019</p>	<p>N°</p>
--	---	-----------

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à _____ Département : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ E-mail : _____ @ _____

N° de la pièce d'identité : _____

Délivrée le : _____ Par : _____

M'engage à occuper un emplacement de _____ mètres

(Paiement espèces ou chèque à l'ordre de ELAN / 1€50 le mètre / Les 3 premiers mètres gratuits pour les habitants de Noyant la Gravoyère)

Et déclare sur l'honneur :

-Avoir pris connaissance et accepte le règlement du vide-greniers

-Ne pas être commerçant(e)

-Ne vendre que des objets personnels et usagés ([Code du commerce : article L310-2](#))

-Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ([Code pénal : article R321-9](#))

Fait à : _____ Le : _____ Signature : _____

Joindre une photocopie de votre pièce d'identité (Carte d'identité, passeport, permis de conduire...)